



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 12
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MARS 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 02 mars 2026, s'est réuni dans la salle du conseil le vendredi 06 mars 2026 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH (arrivée à 20h15), M. Yann AUDEGOND, Mme Charlyne SCHLOSSER, M. Jérôme BANHOLZER, M. Patrick MULLER et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF et Mme Régine CHAMPVALONT qui n'ont pas donné pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHLOSSER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2026-04

5- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET GENERAL

Le document a été transmis précédemment à chaque conseiller.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

Vu le Compte Financier Unique 2025 – budget général - de la Commune de SEPPOIS LE HAUT, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu M. REIN Guillaume pour assurer la présidence de la séance ;

M. Guillaume REIN, 1^{er} adjoint, présente le Compte Financier Unique 2025 dressé par M. Fabien ULMANN, Maire.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES REALISEES	81.178,46 €	443.118,65 €
DÉPENSES REALISEES	249.135,65 €	379.535,79 €
RESULTAT BRUT DE L' EXERCICE	-167.957,19 €	63.582,86 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	29.415,09 €	451.684,57 €
RESULTAT CUMULE	-138.542,10 €	515.267,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

M. Fabien ULMANN, Maire, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la Commune de SEPPOIS LE HAUT.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour 9

Contre /

abstention /

Monsieur le Maire réintègre la séance.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Seppois le Haut le 06 mars 2026
Le Maire
Fabien ULMANN

